

# Une plateforme numérique pour accélérer le covoiturage

PUBLIÉ LE 14/06/2022 Par [CYRILLE PAC](#) • Club : [Club Techni.Cités](#)

**Techni.Cités**

SOURCES :



Jean-AdobeStock

**Le registre de preuve de covoiturage est un service d'État d'aide aux collectivités qui veulent développer le covoiturage courte distance. Les AOM bénéficient d'outils techniques et juridiques leur permettant de choisir une politique incitative.**

Inciter au covoiturage sur son territoire commence par une fine connaissance de la pratique déjà en cours et du potentiel de développement. Pour cela, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) bénéficient depuis un an et demi d'un outil fourni par la Direction interministérielle du numérique (Dinum) : le registre de preuve de covoiturage (RPC). Présenté comme un tiers de confiance entre AOM, opérateurs et usagers, il vise à accompagner les collectivités dans leur politique de covoiturage et leurs choix d'incitation et de campagne.

## Référencement des trajets

Concrètement, les opérateurs privés ou publics (à l'image de Mov'ici d'Auvergne-Rhône-Alpes) font remonter toutes leurs données sur la plateforme qui les présente ensuite sous forme de statistiques (trajets effectués, nombre de covoitureurs, etc.) territoire par territoire. Et récupérer le plus d'informations possibles pour tous les trajets permet de référencer ceux-ci sous forme de classes de confiance (A, B ou C). « Le RPC est aujourd'hui un outil indispensable, on ne mène pas une politique de covoiturage sans s'appuyer dessus », explique Florian Mycon, responsable du pôle covoiturage à l'agence Écomobilité, société publique locale savoyarde et haut-savoyarde.

L'intérêt, pour les AOM, est en effet de bénéficier des données de tous les opérateurs récupérables sur une seule plateforme. « C'est un tiers de confiance qui ne cherche pas à faire du commercial. Nous, techniciens, pouvons analyser les données et les traiter de manière factuelle. Ce système de preuves nous conforte dans nos actions », insiste encore Florian Mycon.

Bénéficiant d'une aide à la simulation et présentant les différentes campagnes d'incitation possible (gratuité pour les covoitureurs, montant des remboursements, choix des trajets, etc.), le registre est un soutien pour les équipes en vue de préparer une délibération. « Cela me permet d'apporter une aide à la décision pour les politiques », confirme le responsable d'Écomobilité. « Nos équipes établissent un diagnostic, font une cartographie et, donc, décèlent un potentiel à tel ou tel endroit. Si une ligne est bien fréquentée, cela signifie qu'il y a une base d'utilisateurs mais peut-être est-elle encore trop faible, surtout si on constate que ce secteur attire un fort trafic de véhicules. Il faut alors accentuer notre politique sur ces lignes en cherchant comment y valoriser le covoiturage : faire en sorte qu'il soit gratuit ou presque, ou appliquer des remboursements incitatifs. C'est ce qu'on appelle la gratification du covoiturage. »

Fortes du registre, certaines collectivités (comme la ville de Paris) ont par exemple choisi de ne gratifier que les habitants intra-muros. Ailleurs, comme en Auvergne-Rhône-Alpes, certaines AOM prévoient de développer une campagne commune après avoir constaté les nombreux trajets effectués entre deux bassins de vie voisins. L'outil de simulation, complet, permettant en effet de générer une résolution (chiffrée) et le coût des actions que les techniciens peuvent ensuite présenter en vue des délibérations.

## Coûts pour la collectivité

« Une fois le projet monté, il faut calculer le coût pour la collectivité », confirme Florian Mycon. « Et faire des projections. Notre agence, qui agit localement comme une régie dans le domaine du covoiturage, propose alors différents choix aux collectivités de nos AOM et étudient des possibilités différentes ». Cette aide à la décision va jusqu'à proposer de signer une convention avec plusieurs opérateurs ou, au contraire, d'ouvrir un marché pour n'en retenir qu'un seul.

Le registre, ouvert à toutes les collectivités, propose également deux accès : un accès découverte (gratuit) pour les AOM encore en phase de réflexion et qui pourront s'appuyer sur un premier jeu de données. Et un accès complet (payant) pour un territoire qui a voté une campagne incitative. Cette version, plus riche en données, donne aussi la possibilité d'être accompagné par les équipes du RPC dans la mise en œuvre de la politique choisie. L'appui est à la fois technique et juridique pour la partie conventionnement.

Dans les AOM adhérentes à Écomobilité, les campagnes n'ont toutefois pas encore été actées. Mais tout le travail en amont a été effectué : cartographie, études préalables sur le choix des lignes, schéma directeur de covoiturage... Il ne reste plus qu'à laisser le volant aux élus.